

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 mai 2009

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-7-2-10

Service consulté

Soutien à l'Association ALSACE QUALITE

Résumé : *Dans la cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 15 500 € à l'Association ALSACE QUALITE au titre de 2009.*

L'association ALSACE QUALITE a été créée en 1991, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin. Elle regroupe des représentants de la production agricole, de la transformation, de la distribution, de la restauration et des consommateurs. Cette association est présidée par Monsieur Jean-François VIERLING.

ALSACE QUALITE, soutenue par le Conseil Régional d'Alsace, les Chambres d'Agriculture du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin, a pour mission d'accompagner les professionnels alsaciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans leurs démarches de qualité en s'appuyant sur les normes internationales reconnues.

L'association s'occupe également de promouvoir les quatre signes officiels de qualité (Label Rouge, AOC, AQC, AB) et les treize filières alsaciennes qui en bénéficient. Grâce au travail d'accompagnement méthodologique qu'elle effectue, près de soixante-dix entreprises agro-alimentaires de la région ont obtenu une certification qualité.

Pour 2009, ALSACE QUALITE articulera son activité autour de trois axes stratégiques :

- Amener les petites entreprises vers les démarches qualité,
- Elargir les démarches qualité aux produits agricoles et agro-alimentaires sans signes officiels,
- Oeuvrer à la promotion des produits sous signe officiel de qualité.

A cet effet, ALSACE-QUALITE sollicite auprès du Département une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

Depuis 2002, le Département soutient l'association ALSACE QUALITE (subvention de 15 245 € en 2002 et 15 000 € de 2003 à 2007). En 2008, la subvention avait été augmentée à 15 500 €.

Le budget prévisionnel présenté par l'association s'élève à 1 089 890 €, réparti comme suit :

Dépenses

Achats et services externes	631 700,00 €
Impôts et taxes	6 000,00 €
Frais de personnel	445 000,00 €
Amortissement	6 500,00 €
Autres Charges	690,00 €
TOTAL	<u>1 089 890,00 €</u>

Recettes

Cotisations et prestations	468 000,00 €
Chambres d'Agriculture du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	46 650,00 €
Conseil Régional Alsace	221 500,00 €
Département du Bas-Rhin	45 740,00 €
Département du Haut-Rhin	30 000,00 €
Participation "Idée Alsace"	278 000,00 €
TOTAL	<u>1 089 890,00 €</u>

Malgré l'engagement significatif de l'association ALSACE QUALITE en faveur de la qualité des produits agro-alimentaires, je vous propose de maintenir le montant de la subvention à 15 500 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant de 15 500 € à l'association ALSACE QUALITE au titre de 2009,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER